

ANNEXE I

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

RHINISENG suspension injectable pour porcs

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Chaque dose de 2 ml contient :

Substances actives:

Bordetella bronchiseptica inactivée, souche 833CER : 9.8 BbCC(*)

Toxine recombinante de *Pasteurella multocida*, type D (PMTr) : $\geq 1 \text{ MED}_{63}$ (**)

(*) Concentration en *Bordetella bronchiseptica* exprimée en \log_{10} .

(**) Dose efficace chez le modèle murin 63 : la vaccination de souris par 0,2 ml de vaccin dilué 5 fois et administré par voie sous-cutanée induit une séroconversion chez au moins 63 % des animaux.

Adjuvant(s):

Gel d'hydroxyde d'aluminium 6,4 mg (aluminium)

DEAE-Dextran

Ginseng

Excipient(s):

| Composition qualitative en excipients et autres composants | Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Formaldéhyde | 0,8 mg |
| Siméthicone | |
| Phosphate disodique dodécahydraté | |
| Phosphate monopotassique | |
| Chlorure de sodium | |
| Chlorure de potassium | |
| Eau pour préparations injectables | |

Suspension homogène de couleur blanche.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Porcs (truies et cochettes).

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Immunsation passive des porcelets via le colostrum après immunsation active des truies et cochettes afin de réduire les signes cliniques et les lésions dues à la rhinite atrophique progressive ou non progressive, ainsi que la perte de poids liée aux infections à *Bordetella bronchiseptica* et à *Pasteurella multocida* au cours de la période d'engraissement.

Les épreuves virulentes ont montré que l'immunité passive se prolonge jusqu'à l'âge de 6 semaines chez les porcelets, tandis qu'au cours des essais cliniques menés sur le terrain, les effets bénéfiques de la vaccination (réduction du score pour les lésions nasales et de la perte de poids) ont été observés jusqu'à l'abattage.

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux substances actives, aux adjuvants ou à l'un des excipients.

3.4 Mises en garde particulières

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

En cas d'auto-injection accidentelle, seule une réaction minime au point d'injection devrait être observée.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :

Sans objet.

3.6 Effets indésirables

Porcs (truies et cochettes):

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Fréquent (1 à 10 animaux / 100 animaux traités): | Gonflement au point d'injection ¹ Température élevée ² |
| Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés): | Réactions de type anaphylactique (réaction allergique grave) ³ |

¹ Après l'administration d'une dose de vaccin, un gonflement de moins de 2 à 3 cm de diamètre peut apparaître au point d'injection et durer jusqu'à cinq jours et parfois jusqu'à deux semaines.

² Une augmentation de la température corporelle d'environ 0,7 °C peut se produire au cours des 6 premières heures suivant l'injection. Une augmentation de la température rectale jusqu'à 1,5 °C peut se produire. Cette augmentation de la température rectale disparaît spontanément dans les 24 heures sans traitement.

³ Un traitement symptomatique approprié doit être administré sans délai.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation:

Peut être utilisé au cours de la gestation.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie intramusculaire.

Le vaccin devra être amené à température ambiante (15 – 25 °C) avant administration.

Bien agiter avant emploi.

Administrer une dose de 2 ml par injection intramusculaire dans l'encolure, en respectant le calendrier suivant :

Primo-vaccination : chez les truies et cochettes non vaccinées précédemment avec ce produit, deux injections espacées de 3 à 4 semaines doivent être effectuées. La première injection doit être administrée 6 à 8 semaines avant la date estimée de la mise-bas.

Rappels : une injection unique sera administrée 3 à 4 semaines avant chaque mise-bas suivante.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Aucune réaction indésirable autre que celles déjà mentionnées au point 3.6 ne peut être attendue, à l'exception d'une augmentation de la température rectale pouvant atteindre 2°C. Celle-ci cède spontanément dans les 24 heures sans traitement.

Une décoloration des fibres musculaires du point d'injection (0,5 cm x 2 cm) peut être observée lors de la nécropsie chez 10 % des animaux. Cette décoloration est imputable à l'hydroxyde d'aluminium et peut s'observer jusqu'à sept semaines après l'injection d'une double dose de vaccin.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Zéro jour.

4. INFORMATIONS IMMUNOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet: QI09AB04

Stimulation de l'immunité active afin de transmettre une immunité passive à la progéniture contre la rhinite atrophique liée aux infections à *Bordetella bronchiseptica* et à *Pasteurella multocida*.

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 2 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 10 heures à température ambiante.

5.3 Précautions particulières de conservation

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C).

Protéger de la lumière.

Ne pas congeler.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacons verre incolore de type I de 20 ml

Flacons verre incolore de type II de 50 ml et 100 ml

Les flacons sont scellés par un bouchon en caoutchouc et une capsule aluminium.

Flacons en polyéthylène (PET) de 20 ml, 50 ml, 100 ml et 250 ml scellés par bouchon en caoutchouc et capsule aluminium.

Présentations :

- Boîte de 1 ou 10 flacons de verre de 10 doses.

- Boîte de 1 flacon de verre de 25 doses.

- Boîte de 1 flacon de verre de 50 doses.

- Boîte de 1 ou 10 flacons PET de 10 doses.

- Boîte de 1 flacon PET de 25 doses.

- Boîte de 1 flacon PET de 50 doses.

- Boîte de 1 flacon PET de 125 doses.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

LABORATORIOS HIPRA, S.A.

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/10/109/001-009

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

Date de première autorisation: 16/09/2010

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

{JJ/MM/AAAA}

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

ANNEXE II

AUTRES CONDITIONS ET EXIGENCES PRÉVUES POUR L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Aucune

ANNEXE III
ÉTIQUETAGE ET NOTICE

A. ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

ÉTUI CARTONNÉ

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

RHINISENG suspension injectable pour porcs

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

1 dose (2 ml) :

Bordetella bronchiseptica inactivée, souche 833CER :9,8 CBb

Toxine recombinante de *Pasteurella multocida*, type D (PMTr) :≥1 DEM₆₃

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 x 10 doses (20 ml)

10 x 10 doses (20 ml)

1 x 25 doses (50 ml)

1 x 50 doses (100 ml)

1 x 125 doses (250 ml)

1 x 10 doses (20 ml)

10 x 10 doses (20 ml)

1 x 25 doses (50 ml)

1 x 50 doses (100 ml)

4. ESPÈCES CIBLES

Porcs (truies et cochettes).

5. INDICATIONS

6. VOIES D'ADMINISTRATION

Voie intramusculaire.

7. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente: zéro jour.

8. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture, conserver entre 15 et 25 °C et à utiliser dans les 10 heures.

9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver et transporter réfrigéré.
Protéger de la lumière.
Ne pas congeler.

10. LA MENTION « LIRE LA NOTICE AVANT UTILISATION »

Lire la notice avant utilisation.

11. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement.

12. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

13. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

LABORATORIOS HIPRA, S.A.

14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/10/109/001-(1 flacon en verre de 20 ml)
EU/2/10/109/002 (10 flacons de verre de 20 ml)
EU/2/10/109/003 (1 flacon de verre 50 ml)
EU/2/10/109/004 (1 flacon de verre 100 ml)
EU/2/10/109/005 (1 flacon PET 20 ml)
EU/2/10/109/006 (10 flacons PET 20 ml)
EU/2/10/109/007 (1 flacon PET 50 ml)
EU/2/10/109/008 (1 bouteille PET 100 ml)
EU/2/10/109/009 (1 bouteille PET de 250 ml)

15. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE

ÉTIQUETTE DES FLACONS VERRE ET PET

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

RHINISENG suspension injectable pour porcs

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

1 dose (2 ml) :

Bordetella bronchiseptica inactivée, souche 833CER : 9,8 CBb

Toxine recombinante de *Pasteurella multocida*, type D (PMTr) : ≥ 1 DEM₆₃

3. ESPÈCES CIBLES

Porcs (truies et cochettes).

4. VOIES D'ADMINISTRATION

Voie intramusculaire.

5. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente: zéro jour.

6. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture, conserver entre 15 et 25 °C et à utiliser dans les 10 heures.

7. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver et transporter réfrigéré

Protéger de la lumière.

Ne pas congeler.

8. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

LABORATORIOS HIPRA, S.A.

9. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

10. TAILLE DE L'EMBALLAGE

50 doses (100 ml)
50 doses (100 ml)
125 doses (250 ml)

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES UNITÉS DE
CONDITIONNEMENT PRIMAIRE DE PETITE TAILLE**

ÉTIQUETTE FLACON

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

RHINISENG

2. COMPOSITION QUANTITATIVE DES SUBSTANCES ACTIVES

1 dose (2 ml) :

Bordetella bronchiseptica inactivée, souche 833CER :9,8 CBb

Toxine recombinante de *Pasteurella multocida*, type D (PMTr) : ≥ 1 DEM₆₃

3. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

4. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture, conserver entre 15 et 25 °C et à utiliser dans les 10 heures.

5. TAILLE DE L'EMBALLAGE

10 doses (20 ml)

25 doses (50 ml)

B. NOTICE

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

RHINISENG suspension injectable pour porcs

2. Composition

Chaque dose de 2 ml contient:

Substances actives:

Bordetella bronchiseptica inactivée, souche 833CER : 9,8 CBb(*)

Toxine recombinante de *Pasteurella multocida*, type D (PMTr) : ≥ 1 DEM₆₃(**)

(*) Concentration en *Bordetella bronchiseptica* exprimée en log₁₀.

(**) Dose efficace chez le modèle murin 63 : la vaccination de souris par 0,2 ml de vaccin dilué 5 fois et administré par voie sous-cutanée induit une séroconversion chez au moins 63 % des animaux.

Adjuvant(s):

Gel d'hydroxyde d'aluminium 6,4 mg (aluminium)

Excipient(s):

Formaldéhyde..... 0,8 mg

Suspension homogène de couleur blanche.

3. Espèces cibles

Porcs (truies et cochettes).

4. Indications d'utilisation

Immunsation passive des porcelets via le colostrum après immunsation active des truies et cochettes afin de réduire les signes cliniques et les lésions dues à la rhinite atrophique progressive ou non progressive, ainsi que la perte de poids liée aux infections à *Bordetella bronchiseptica* et à *Pasteurella multocida* au cours de la période d'engraissement.

Les épreuves virulentes ont montré que l'immunité passive se prolonge jusqu'à l'âge de 6 semaines chez les porcelets, tandis qu'au cours des essais cliniques menés sur le terrain, les effets bénéfiques de la vaccination (réduction du score pour les lésions nasales et de la perte de poids) ont été observés jusqu'à l'abattage.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux substances actives, aux adjuvants ou à l'un des excipients.

6. Mises en garde particulières

Mises en garde particulières:

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:
Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:
En cas d'auto-injection accidentelle, seule une réaction minimale au point d'injection devrait être observée.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :
Sans objet.

Gestation:
Peut être utilisé au cours de la gestation.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions:
Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage:
Aucune réaction indésirable autre que celles déjà mentionnées au point « Effets indésirables » ne peut être attendue, à l'exception d'une augmentation de la température rectale pouvant atteindre 2 °C. Celle-ci cède spontanément dans les 24 heures sans traitement.

Une décoloration des fibres musculaires du point d'injection (0,5 cm x 2 cm) peut être observée lors de la nécropsie chez 10 % des animaux. Cette décoloration est imputable à l'hydroxyde d'aluminium et peut s'observer jusqu'à sept semaines après l'injection d'une double dose de vaccin.

Incompatibilités majeures:
Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Porcs (truies et cochettes):

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Fréquent (1 à 10 animaux / 100 animaux traités): | Gonflement au point d'injection ¹ Température élevée ² |
| Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés): | Réactions de type anaphylactique (réaction allergique grave) ³ |

¹ Après l'administration d'une dose de vaccin, un gonflement de moins de 2 à 3 cm de diamètre peut apparaître au point d'injection et durer jusqu'à cinq jours et parfois jusqu'à deux semaines.

² Une augmentation de la température corporelle d'environ 0,7 °C peut se produire au cours des 6 premières heures suivant l'injection. Une augmentation de la température rectale jusqu'à 1,5 °C peut se produire. Cette augmentation de la température rectale disparaît spontanément dans les 24 heures sans traitement.

³ Un traitement symptomatique approprié doit être administré sans délai.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise

sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification: {détails relatifs au système national}

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie intramusculaire.

Administrer une dose de 2 ml par injection intramusculaire dans l'encolure, en respectant le calendrier suivant :

Primo-vaccination : chez les truies et cochettes non vaccinées précédemment avec ce produit, deux injections espacées de 3 à 4 semaines doivent être effectuées. La première injection doit être administrée 6 à 8 semaines avant la date estimée de la mise-bas.

Rappels : une injection unique sera administrée 3 à 4 semaines avant chaque mise-bas suivante.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Le vaccin devra être amené à température ambiante (15 – 25 °C) avant administration.

10. Temps d'attente

Zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C)

Protéger de la lumière.

Ne pas congeler.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 10 heures conservé entre 15 et 25 °C.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

Numéros d'autorisation de mise sur le marché: EU/2/10/109/001-009

Présentations :

- Boîte de 1 ou 10 flacons de verre de 10 doses.
- Boîte de 1 flacon de verre de 25 doses.
- Boîte de 1 flacon de verre de 50 doses.

- Boîte de 1 ou 10 flacons PET de 10 doses.
- Boîte de 1 flacon PET de 25 doses.
- Boîte de 1 flacon PET de 50 doses.
- Boîte de 1 flacon PET de 125 doses.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

{JJ/MM/AAAA}

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés:

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. la Selva, 135
17170 Amer (Girona)
ESPAGNE
TEL. +34 972 43 06 60

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés:

België/Belgique/Belgien

HIPRA BENELUX NV
Nieuwewandeling 62
9000 Gent
BELGIUM
Tel: +32 09 2964464

Lietuva

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ISPANIJA
Tel: +34 972 43 06 60

Република България

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ИСПАНИЯ
Тел: +34 972 43 06 60

Luxembourg/Luxemburg

HIPRA BENELUX NV
Nieuwewandeling 62
9000 Gent
BELGIUM
Tel: +32 09 2964464

Česká republika

HIPRA SLOVENSKO, s.r.o.
Zochova 5,
811 03 Bratislava,
SLOVENSKO
Tel: +421 02 32 335 223

Danmark

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANIEN
Tel: +34 972 43 06 60

Deutschland

HIPRA DEUTSCHLAND GmbH
Am Wehrhahn 28-30
40211 Düsseldorf
DEUTSCHLAND
Tel: +49 211 698236 – 0

Eesti

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
HISPAANIA
Tel: +34 972 43 06 60

Ελλάδα

HIPRA ΕΛΛΑΣ Α.Ε.
Λεωφ. Αθηνών 80 & Μηριόνου 2-4,
104 41 Κολωνός - ΑΘΗΝΑ - ΕΛΛΑΣ
Τηλ: +30 210 4978660

España

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ESPAÑA
Tel: +34 972 43 06 60

France

HIPRA FRANCE
7 rue Roland Garros, Batiment H
44700 - Orvault -
FRANCE
Tél: +33 02 51 80 77 91

Hrvatska

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ŠPANJOLSKA
Tel: +34 972 43 06 60

Magyarország

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANYOLORSZÁG
Tel: +34 972 43 06 60

Malta

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANJA
Tel: +34 972 43 06 60

Nederland

HIPRA BENELUX NV
Nieuwewandeling 62
9000 Gent
BELGIUM
Tel: +32 09 2964464

Norge

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANIA
Tlf: +34 972 43 06 60

Österreich

HIPRA DEUTSCHLAND GmbH
Am Wehrhahn 28-30
40211 Düsseldorf
DEUTSCHLAND
Tel: +49 211 698236 – 0

Polska

HIPRA POLSKA Sp.z.o.o.
Ul. Wincentego Rzymowskiego 31
02-697 Warszawa - POLSKA
Tel: +48 22 642 33 06

Portugal

ARBUSET, Produtos Farmacêuticos e Sanitários
De Uso Animal, Lda
Portela de Mafra e Fontainha - Abrunheira
2665 – 191 Malveira - PORTUGAL
Tel: +351 219 663 450

România

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANIA
Tel: +34 972 43 06 60

Ireland

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPAIN
Tel: +34 972 43 06 60

Ísland

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPÁNN
Sími: +34 972 43 06 60

Italia

Hipra Italia S.r.l.
Enrico Mattei, 2
25030 Coccaglio (BS)
ITALIA
Tel: +39 030 7241821

Κύπρος

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ΙΣΠΑΝΙΑ
Τηλ: +34 972 43 06 60

Latvija

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPĀNIJA
Tel. +34 972 43 06 60

Slovenija

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ŠPANIJA
Tel: +34 972 43 06 60

Slovenská republika

HIPRA SLOVENSKO, s.r.o.
Zochova 5,
811 03 Bratislava,
SLOVENSKO
Tel: +421 02 32 335 223

Suomi/Finland

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ESPANJA
Puh/Tel: +34 972 43 06 60

Sverige

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANIEN
Tel. +34 972 43 06 60

United Kingdom (Northern Ireland)

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPAIN
Tel: +34 972 43 06 60